

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 10 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 4 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Dominique TALLÉDEC, Christian TALLIO, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Sarah TENDRON, Baghdadi ZAMOUM, Virginie GRENIER, Nelly LEJEUSNE, Jean Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Jean-Benjamin ZANG, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Newroz CALHAN, Léa MARIÉ, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Florence GASCOIN, Éric BAINVEL, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX

EXCUSÉS AYANT DONNE PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY à Marcel COTTIN, Eric COUVEZ à Jean Pierre FROMONTEIL, Evelyne ROHO à Dominique TALLÉDEC, Alain CHAUVET à Farida REBOUH, Joao DE OLIVEIRA à Driss SAÏD, Mohamed HARIZ à Jocelyn GENDEK, Laurent FOUILLOUX à Léa MARIÉ

ABSENTS : Frédérique SIMON

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Driss SAÏD

DÉLIBÉRATION : 2022-130

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES AU TITRE DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (F.A.J) - ANNÉE 2022

DÉLIBÉRATION : 2022-130
SERVICE : DIRECTION DES JEUNESSES DES SPORTS ET DE L'ACTION
SOCIOCULTURELLE

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES AU TITRE DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES (F.A.J) - ANNÉE 2022

RAPPORTEUR : Nadine PIERRE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Nantes Métropole pilote les aides individuelles du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), suite au transfert de cette compétence par le Département de Loire-Atlantique.

Conformément au règlement intérieur adopté lors du conseil métropolitain du 16 février 2018, les aides individuelles du FAJ sont financées par Nantes Métropole et par les communes membres de la métropole qui y participent à titre volontariste.

La gestion administrative et financière du dispositif est assurée par la Mission Locale.

Bilan 2021 et évolutions du fond d'aide aux jeunes

Le nombre de jeunes ayant bénéficié d'une ou plusieurs aides financières individuelles a connu une hausse sensible à l'échelle de la Métropole de 15.34 % en 2021 (906 aides en 2020).

Pour la ville de Saint-Herblain, au 31 décembre 2021, **122** dossiers ont été examinés (+28.42 % par rapport à 2020).

En détail, 107 dossiers ont été acceptés en 2021 : (80 en 2020)

- 89 dossiers en lien avec une demande de subsistance, d'entretien (alimentation et hygiène) (contre 72 en 2020)
- 11 dossiers en rapport avec le logement (contre 2 en 2020)
- 1 dossier pour de l'administratif (contre 3 en 2020)
- 3 dossiers pour des aides à la formation (contre 1 en 2020)
- 2 dossiers pour une aide à la mobilité (contre 1 dossier en 2020)
- 1 dossier pour une aide au sport et aux loisirs (contre 1 dossier en 2020)

En complément et pour information, 14 dossiers ont été refusés et 1 dossier ajourné.

Deux évolutions majeures du FAJ ont été validée lors du Conseil Métropolitain du 16 octobre 2020, afin de répondre à la précarité croissante des jeunes survenue au moment du confinement.

- Ouverture du FAJ aux jeunes à partir de 16 ans et du relèvement du plafond de l'aide d'urgence à la subsistance. Elle vise notamment à aligner les conditions d'intervention de la Métropole sur celles, préexistantes, du Conseil Départemental.
27 Jeunes mineurs ont ainsi pu bénéficier du FAJ en 2021
- Répondre de manière adaptée à la demande des jeunes les plus en difficulté (subsistance). Il a été convenu la mise en place d'un groupe de travail avec les communes pour observer l'évolution de la demande du public 16-17 ans pour une meilleure connaissance de la réalité des besoins de ce nouveau public.

Dans le cadre de sa politique volontariste sur le territoire, la Ville de Saint-Herblain contribue financièrement au tiers du fonds des aides attribuées en faveur des jeunes herblinois.

Appel de fonds 2022

Les dépenses 2021 en direction des Herblinois se sont élevées à 23 446,85 € en 2021 (contre 14 320 € en 2020).

Pour 2022, la mission locale au titre du FAJ sollicite le versement d'un appel de fonds de 9 000 €, provision réajustée annuellement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention de 9 000 € à la Mission Locale au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à l'éducation et à la jeunesse à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- d'inscrire les crédits correspondants sur la ligne 65748 338 42017.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité

Saint-Herblain le : 10/10/2022

Le secrétaire de séance

Le Maire

Driss SAÏD

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : 13 octobre 2022

Publiée sur le site internet de la commune de Saint-Herblain le : 13 octobre 2022